



## **BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR**

**Le 30 avril 2013**

### **SALAIRES EN RETARD : EGCE FINIT PAR PAYER**

Après près de trois semaines de grève, les ouvriers de l'entreprise EGCE de Sainte Clotilde ont fini par avoir gain de cause. Leur patron a enfin trouvé les fonds nécessaires au paiement de leurs salaires de février et mars 2013. Le salaire d'avril devrait être versé aussi sous peu.

La direction d'EGCE avançait comme prétexte pour ne pas payer les salaires en temps voulu l'absence de commandes. Mais depuis des mois, ces travailleurs travaillaient bien sur les chantiers. Certains ont même accepté de prendre des congés sans solde pour « alléger les charges salariales », sans aucun résultat pour le paiement de leurs salaires ou la pérennité de leurs emplois.

Ce n'est qu'en cessant le travail collectivement qu'ils ont obligé leur patron à leur régler leur dû.  
Une leçon à retenir pour l'avenir !

### **AUTO/MAUTO : LES NAO... AU POINT MORT !**

Dans l'Auto-Moto, les négociations annuelles obligatoires buttent sur l'obstination du patronat à vouloir prendre en compte la prime d'ancienneté dans le calcul du salaire minimum. Les négociations redémarreront le 22 mai pour finir en juillet pour finaliser la convention collective qui doit s'appliquer à la Réunion.

Ce blocage patronal a en tout cas pour effet de différer les augmentations de salaires attendues par les 6500 travailleurs de ce secteur. Autant de gagné pour les Hayot, CMM et Cie !

### **BTP : LES PATRONS NE VEULENT LÂCHER QUE DES MIETTES**

Dans le BTP, la revendication initiale de l'Intersyndicale d'une augmentation salariale de 4,5 % se heurte à un refus de la FRBTP et de la CAPEB de n'augmenter les salaires que de 1,10 % de suite et 0,15 % en juillet, soit à 0,90 % sur l'année !

0,90 %, sur la base d'un SMIC, équivaut à une augmentation de 10,80 € mensuels, autant dire une misère que les travailleurs du BTP ont bien raison de refuser !

Les patrons du BTP ont les moyens d'augmenter les salaires. Ils sont largement soutenus par l'Etat qui les exonère de cotisations sociales dans le cadre des Lois pour l'Outre-Mer et les chantiers continuent, malgré leurs dires, à sortir de terre.

Seule la grève les obligera à passer à la caisse !

### **NASSIMAH DINDAR MET LE FEU AUX CASERNES**

C'est à la suite d'une demande de la Chambre Régionale des Comptes que le SDIS a annoncé aux 853 pompiers de l'île que l'indexation de leurs primes serait arrêtée, sous prétexte que c'est illégal, et qu'ils devraient rembourser leur « trop perçu » depuis deux ans, soit l'équivalent de 70 à 300 € mensuels selon les catégories.

La réaction des pompiers ne s'est pas faite attendre. Ils ont menacé de se mettre en grève, ce qui a eu pour conséquence un premier recul du CASDIS qui a renoncé à leur demander ce remboursement et a même envisagé de créer une autre prime pour compenser le manque à gagner.

C'était sans compter sur l'intervention démagogique de Nassimah Dindar qui, en tant que présidente du Conseil général, organisme de tutelle du SDIS, s'est opposée à cette solution.

**[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Nassimah Dindar à cette occasion a tenu un discours visant à culpabiliser les pompiers dont certains, selon elle, percevraient plus de 4000 euros par mois et pourraient donc sans trop de sacrifices renoncer à leurs acquis en matière de primes. Elle a aussi tenté de les opposer aux



travailleurs de la fonction publique qui ne perçoivent que 900 mensuels. Diviser pour mieux régner, telle est la méthode bien connue employée depuis des lustres par tous les tenants du pouvoir dont elle fait partie !

Les responsables syndicaux présents à la négociation ont précisé que la majorité des pompiers percevaient entre 2000 et 2400 euros et déclaré qu'il n'était pas question pour eux d'accepter une baisse de revenus. Ces derniers se sont mis en grève jusqu'à ce qu'une solution acceptable soit trouvée pour eux.

## **CHÔMEURS ET SALARIES DOIVENT S'UNIR CONTRE L'ÉTAT ET LE PATRONAT**

S'opposant à la réforme scolaire de la semaine de 4,5 jours, les militants syndicaux de l'Education nationale sont allés manifester devant la mairie de la Possession où ils ont eu la mauvaise surprise de faire face à une contre-manifestation de chômeurs organisée par la mairie PCR.

Les contre manifestants reprochaient aux professeurs grévistes de les priver des embauches promises à l'occasion de cette réforme par la municipalité. Or aucune garantie, à la Possession ou ailleurs, n'est justement donnée concernant l'embauche de tous les emplois nécessaires à l'ouverture des classes une demi-journée supplémentaire. Ce que revendiquent précisément les professeurs et les parents avant tout changement d'horaires. À cela s'ajoute le problème de la surveillance et de la récupération des enfants après les cours et bien d'autres problèmes pédagogiques non réglés.

Mais ce qu'il y a de détestable et dangereux dans cette affaire, c'est la manipulation des chômeurs, leur utilisation pour discréditer le mouvement des professeurs grévistes, accusés à cette occasion d'être des « représentants de la classe dominante » ! Cette manœuvre opposant des chômeurs à des salariés est dans le droit fil de la politique du PCR qui déclame régulièrement qu'il y a deux mondes opposés à la Réunion : les privilégiés, plus précisément les salariés indexés, ceux qui ont un travail, et ceux qui n'en ont pas. Cela revient ainsi à exonérer l'Etat et le patronat de leur responsabilité dans la montée du chômage.

Ce discours est dangereux, car il peut déboucher sur des affrontements entre exploités, ce qui ne peut faire que le jeu du patronat. C'est au contraire l'union et l'action combinée des chômeurs et des travailleurs qui permettront de donner à tous un travail à des conditions correctes !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.

Venez nombreux !

**[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68